AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0032
FR0000064362-FS0005

7 janvier 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE ATLAND

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 décembre 2014, complété par un courrier reçu le 7 janvier 2014, la société par actions simplifiée Atland[1] (10 avenue George V, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 23 décembre 2014, le seuil de 50% des droits de la société FONCIERE ATLAND et détenir 259 062 actions FONCIERE ATLAND représentant 407 526 droits de vote, soit 54,56% du capital et 52,59% des droits de vote de cette société[2], selon la répartition suivante :

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions hors marché préalablement détenues par la société Finexia[3].

À cette occasion, le concert composé de MM. Georges Rocchietta et Lionel Vedie de la Heslière et des sociétés Atland[1], Finatlas[4], Finexia[3] et Xeos[5] **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 23 décembre 2014, 269 499 actions FONCIERE ATLAND représentant 428 400 droits de vote, soit 56,76% du capital et 55,28% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Atland[1]	259 062	54,56	407 526	52,59
Finexia[3]	10 436	2,20	20 872	2,69
Georges Rocchietta	1	ns	2	ns
Finatlas[4]	0	-	0	-
Xeos[5]	0	-	0	-
Total concert	**269 499**	**56,76**	**428 400**	**55,28**

[1] Détenue à hauteur de 35% environ, respectivement par MM. Georges Rocchietta et Lionel Vedie de la Heslière. Le déclarant a précisé qu'au résultat de la conclusion d'un pacte d'associés relatif à la société Atland, entre MM. Georges Rocchietta et Lionel Vedie de la Heslière d'une part et le fonds Winch Capital 3 FPCI géré par Edmond de Rothschild Investment Partners d'autre part, le fonds Winch Capital 3 FPCI est entré au capital de la société Atland à hauteur de 30%, mais que celui-ci n'agit pas de concert avec les membres du concert susvisé vis-à-vis de la société FONCIERE ATLAND (cf. notamment communiqué de la société Edmond de Rothschild du 9 septembre 2014).

[2] Sur la base d'un capital composé de 474 840 actions représentant 774 910 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Société à responsabilité limitée contrôlée par M. Georges Rocchietta.

[4] Société civile immobilière contrôlée (i) à 50% par la société par actions simplifiée Atlas, elle-même contrôlée par la société anonyme Xeos, elle-même contrôlée par M. Lionel Vedie de la Heslière et (ii) à 50% par la société à responsabilité limitée Finexia, elle-même contrôlée par M. Lionel Vedie de la Heslière.

[5] Société anonyme contrôlée par M. Lionel Vedie de la Heslière.